



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

172^e Année – N° 166

PORT-AU-PRINCE

Mercredi 25 Octobre 2017

SOMMAIRE

AVIS

- *Avis autorisant le Fonctionnement des Sociétés Anonymes dénommées :*
 - « **HAÏTI GLOBAL STORAGE, S.A.** »
 - « **GROUP MED SOLUTIONS, S.A. (GMS, S.A.)** »
 - *Actes constitutifs et Statuts y annexés.*

* * *

- *Avis approuvant les modifications apportées aux Statuts des Sociétés Anonymes dénommées :*
 - « **FONKOZE, S.A.** »
 - « **HÔPITAL NOTRE DAME S.A.** »
 - « **HÔTEL VILLA CRÉOLE, S.A. (HVC, S.A.)** »
 - *Procès-Verbal y annexé.*

AVIS

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie informe le public en général et les intéressés en particulier que, conformément aux Décrets des 28 août 1960, 11 novembre 1968, 10 octobre 1979, 8 mars 1984 et 2 juin 1995, sont approuvés sous les réserves et dans les limites des lois de la République, l'acte constitutif et les statuts de la société anonyme dénommée : « **HAÏTI GLOBAL STORAGE, S.A.** » constatés par acte public, le 29 juin 2017 au rapport de M^e Garry Brisson CASSAGNOL, Notaire à Port-au-Prince.

En conséquence, ladite société au capital social de **CENT MILLE GOURDES (Gdes 100,000.00)**, est

autorisée à fonctionner sous les conditions prévues au paragraphe précédent.

Port-au-Prince, le 17 juillet 2017.

Pierre Marie **DU MÉNY**
Ministre


Par-devant M^e Garry Brisson CASSAGNOL, Notaire à Port-au-Prince, identifié, par son NIF au N°: 003-002-121-5, et par sa CIN au N°: 01-01-99-1961-05-00039, patenté et imposé aux N°s: 4307239385; 4304055174-5, soussigné:

AVIS

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie informe le public en général et les intéressés en particulier que, conformément aux Décrets des 28 août 1960, 11 novembre 1968, 10 octobre 1979, 8 mars 1984 et 2 juin 1995, sont approuvés sous les réserves et dans les limites des lois de la République, la modification apportée aux statuts, l'acte constitutif et l'acte de souscription de la société anonyme: « **HÔPITAL NOTRE DAME S.A.** » constatée par acte public, le 3 février 2017 au rapport de M^e Danielle GIORDANI, Notaire à Port-au-Prince.

En conséquence, la modification ci-dessus mentionnée a été inscrite dans les registres à ce destinés.

Port-au-Prince, le 20 juin 2017.



Pierre Marie DU MÉNY
Ministre

DEUXIÈME EXPÉDITION

Par-devant M^e Danielle GIORDANI, Notaire à Port-au-Prince, patentée au N°: 4507061977, identifiée fiscalement au N°: 003-579-556-7 et nationalement au N°: 01-01-99-1976-11-00951, imposée au N°: 44004053702-3, soussigné :

A comparu :

Monsieur Chilove VIARD, identifié par son NIF : 003-694-685-1, assisté de M^e Nathalie ALCINDOR Avocate du Barreau de Port-au-Prince, identifiée par son NIF N°: 003-074-202-4 et patentée au N°: 498401, propriétaires, demeurant et domiciliés à Port-au-Prince.

Lequel comparant, ès assistance, a par ces présentes, déposé au Notaire soussigné, pour être mis au rang de ses minutes, à la date de ce jour, à toutes les fins légales, notamment en délivrer copies ou extraits, à qui il appartiendra un original du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société « **HÔPITAL NOTRE DAME S.A.** », Société anonyme haïtienne au capital de Cent Mille Gourdes, ayant son siège social aux Cayes, autorisée à fonctionner selon Avis du Ministère du Commerce et de l'Industrie en date du dix-neuf octobre deux mille quinze, publié dans

« *Le Moniteur* » Journal Officiel de la République d'Haïti N°: 217 du douze novembre deux mille quinze, ladite Société identifiée et patentée aux N°s: 000-700-009-7 et 16707001246.

Ce procès-verbal daté du deux avril deux mille seize est écrit à la machine au recto d'une feuille de papier blanc. Il est revêtu de quatre signatures identifiées par le comparant, comme étant celles des sieurs et dame : Jean Michel DOMINIQUE, Nelson GABY, Mustaky Wens JEUNE, et la sienne propre.

Au cours de cette réunion, l'Assemblée générale extraordinaire, après avoir constaté que le capital initial a été entièrement souscrit et libéré, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- 1.- Augmentation du capital social de la société de Cent Mille Gourdes à Dix Millions de Gourdes;
- 2.- Augmentation subséquente du nombre des actions en circulation soit dix mille actions de Mille Gourdes chacune;
- 3.- Catégorisation des actions en actions prioritaires avec droit de vote double pour les fondateurs de la société et actions ordinaires. Limitation des actions prioritaires dotées de vote double à 30% du capital social;
- 4.- Composition des membres du Conseil d'Administration variable entre trois (3) et cinq (5) membres;
- 5.- La date de l'année fiscale sera déterminée par le Conseil d'Administration.

Ledit procès-verbal sera enregistré ensemble la minute des présentes et y demeurera annexé.

Pour l'exécution des présentes, les parties, élisent domicile à Port-au-Prince.

Dont acte :

Fait et passé à Port-au-Prince, en notre Étude, le trois février deux mille dix-sept.

Et, après lecture, le comparant et son assistant l'ont signé avec le Notaire. Deux mots rayés nuls, onze chiffres rayés, nuls.

Ainsi signé : Monsieur Chilove VIARD, M^e Nathalie ALCINDOR, Avocate et M^e Danielle GIORDANI, Notaire, cette dernière dépositaire de la minute des présentes au bas de laquelle est écrit :

Enregistré à Port-au-Prince, le quatorze février deux mille dix-sept. Au Folio... Case... du Registre... N°... des actes civils.

Tous droits perçus à Port-au-Prince.

Directeur Général de l'Enregistrement (S) : Jean Luvien SAINT-LOUIS.

Collationné



M^e Danielle GIORDANI
Notaire

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DE L'HÔPITAL NOTRE DAME S.A.
En date du 2 avril 2016**

L'an deux mille seize et le deux avril à onze heures A.M. se sont réunis au siège de la société.

Les actionnaires de ladite société, sur convocation à eux adressée pour ce jour.

Sont présents : Jean Michel DOMINIQUE, Nelson GABY, Mustaky Wens JEUNE, Chilove VIARD et Edy GEHY (ayant mandaté Chilove VIARD)

La convocation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires répond aux besoins de matérialiser par un vote la modification des statuts de la société suite à la publication qui lui est relative dans « *Le Moniteur* » du Jeudi 12 novembre 2015.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Augmentation du capital social de la société de 100,000.00 Gourdes à 10,000,000.00 de Gourdes;

- 2- Augmentation subséquente du nombre des actions en circulation, soit 10.000 actions de 1000 gourdes chacune;
- 3- Catégorisation des actions en actions prioritaires avec droit de vote double pour les fondateurs de la société et actions ordinaires. Limitation des actions prioritaires dotées de vote double à 30% du capital social;
- 4- Composition des membres du Conseil d'Administration variable entre trois (3) et cinq (5) membres;
- 5- La date de l'année fiscale sera déterminée par le conseil d'administration.

Les actionnaires présents votent à l'unanimité la modification des statuts. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 2 heures p.m.

Enregistré à Port-au-Prince, le quatorze février deux mille dix-sept. Au Folio... Case... du Registre... N°... des actes civils.

Tous droits perçus à Port-au-Prince.

Directeur Général de l'Enregistrement (S) : Jean Luvien SAINT-LOUIS.

Collationné



M^e Danielle GIORDANI
Notaire

Il est certifié par la présente que le Ministère du Commerce et de l'Industrie a enregistré, conformément à la loi, la modification des statuts de la Société anonyme suivante : « **HÔPITAL NOTRE DAME S.A.** ». Raison sociale... Capital social : 10,000,000.00 gourdes. Siège social: aux Cayes. Dépôt du dossier le 3 février 2017. Date d'enregistrement de la DGI: 14 février 2017. Reg. VIII. Folio: 71, N°: A-032. Date d'enregistrement MCI : 20 juin 2017.



Directeur Général